

# SCHÉMA DE COHÉRENCE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS LE COMITÉ RÉGIONAL MONTAGNE ET ESCALADE DES PAYS DE LA LOIRE



# LE COMITÉ RÉGIONAL MONTAGNE ET ESCALADE DES PAYS DE LA LOIRE

## SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| Préambule.....   | 3  |
| Présentation de l'escalade .....   | 4  |
| Les clubs et licenciés Fédération Française de la Montagne<br>et de l'Escalade (FFME) en Pays de la Loire..... | 5  |
| Orientations fédérales en matière d'équipement.....  | 7  |
| Objectifs du Comité régional.....  | 8  |
| Sites de pratique.....   | 10 |
| Etat des lieux des équipements artificiels :<br>les structures artificielles d'escalade (SAE).....             | 14 |
| Projets de structures artificielles « Ambition 2025 ».....   | 15 |
| Conclusion.....  | 17 |
| Annexes.....   | 18 |
| Table des abréviations.....  | 19 |

# PRÉAMBULE

Le développement de la pratique sportive sur le territoire passe par l'accès à des équipements de qualité. Ceux-ci doivent être accessibles à tous pour permettre une pratique la plus diversifiée possible, être adaptés aux usages aujourd'hui et capables de s'adapter à ceux de demain.

Ainsi, dans le cadre d'un aménagement sportif du territoire, il apparaît indispensable que la création et la modernisation des équipements soient pensées à l'échelle du territoire et au regard des besoins des Ligériens. Cette vision stratégique doit intégrer les projets de développement des instances sportives et l'émergence de nouvelles formes de pratique.

La Région des Pays de la Loire, le Comité régional olympique et sportif, la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, avec le soutien du Cabinet Amnyos, ont décidé d'encourager les ligues et comités régionaux dans l'élaboration de schémas de cohérence des équipements sportifs.

Ces schémas sont avant tout des outils pour le mouvement sportif dans une perspective de développement des activités. Les schémas peuvent également être mis à la disposition de l'ensemble des acteurs engagés dans le sport. Ils permettent de partager une même vision des besoins et les perspectives possibles d'aménagement et d'équilibre des territoires en matière d'équipements et d'accès aux disciplines sportives.

# Présentation de l'escalade

L'escalade, sport relativement récent, est en pleine évolution. Les jeunes, mais aussi les universitaires et les adultes pratiquent de plus en plus ce sport individuel. Il est aussi accessible aux personnes atteintes d'un handicap, soit mental, soit physique, soit visuel.

Sur l'ensemble du territoire, en réunissant les fédérations :

- la fédération délégataire : Fédération française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) ;
- les fédérations multisports : Fédération française des Clubs Alpins et de Montagne (FFCAM), Fédération française Handisport (FFH), Fédération française Sport Adapté (FFSA), Union française des Œuvres laïques d'éducation civique (UFOLEP) ;
- les fédérations scolaires : Union nationale du sport scolaire (UNSS), Union générale sportive de l'enseignement libre (UGSEL), Fédération française du sport universitaire (FFSU).

Ce sont plus de 500 000 licenciés qui fréquentent soit les sites naturels d'escalade (SNE), soit les salles avec des structures artificielles d'escalades (SAE).

La FFME recense aujourd'hui 82 000 licenciés avec 1 100 clubs, 122 Comités territoriaux, 9 500 diplômés fédéraux, 10 000 compétiteurs, 250 événements sportifs par an.

Au niveau national, le comité régional se place au 7<sup>e</sup> rang après la région Bretagne.

Le milieu scolaire fort de 84 203 licenciés escalade UNSS et se classe à la 10<sup>e</sup> place des activités en nombre de pratiquants avec une augmentation de 25,45% sur l'année 2013. Dans un schéma d'évolution des activités physiques de pleine nature (APPN), l'escalade est l'activité qui a connu la plus forte augmentation. De plus, l'escalade est une activité intégrée dans les différents examens scolaires et universitaires.

La population de grimpeurs licenciés FFME se féminise et rajeunit. Ainsi, en 2014, **les Pays de la Loire comptent, 3 682 licenciés** dont 961 licences jeunes hommes, 868 licences jeunes femmes et 1 185 licences adultes hommes, 594 licences adultes femme, 74 licences familles.

Cette discipline dite « sport de pleine nature » se pratique également en salle spécialisée (SAE).

Partout en France, des projets de plus ou moins grande capacité sont en cours ou sont déjà réalisés.



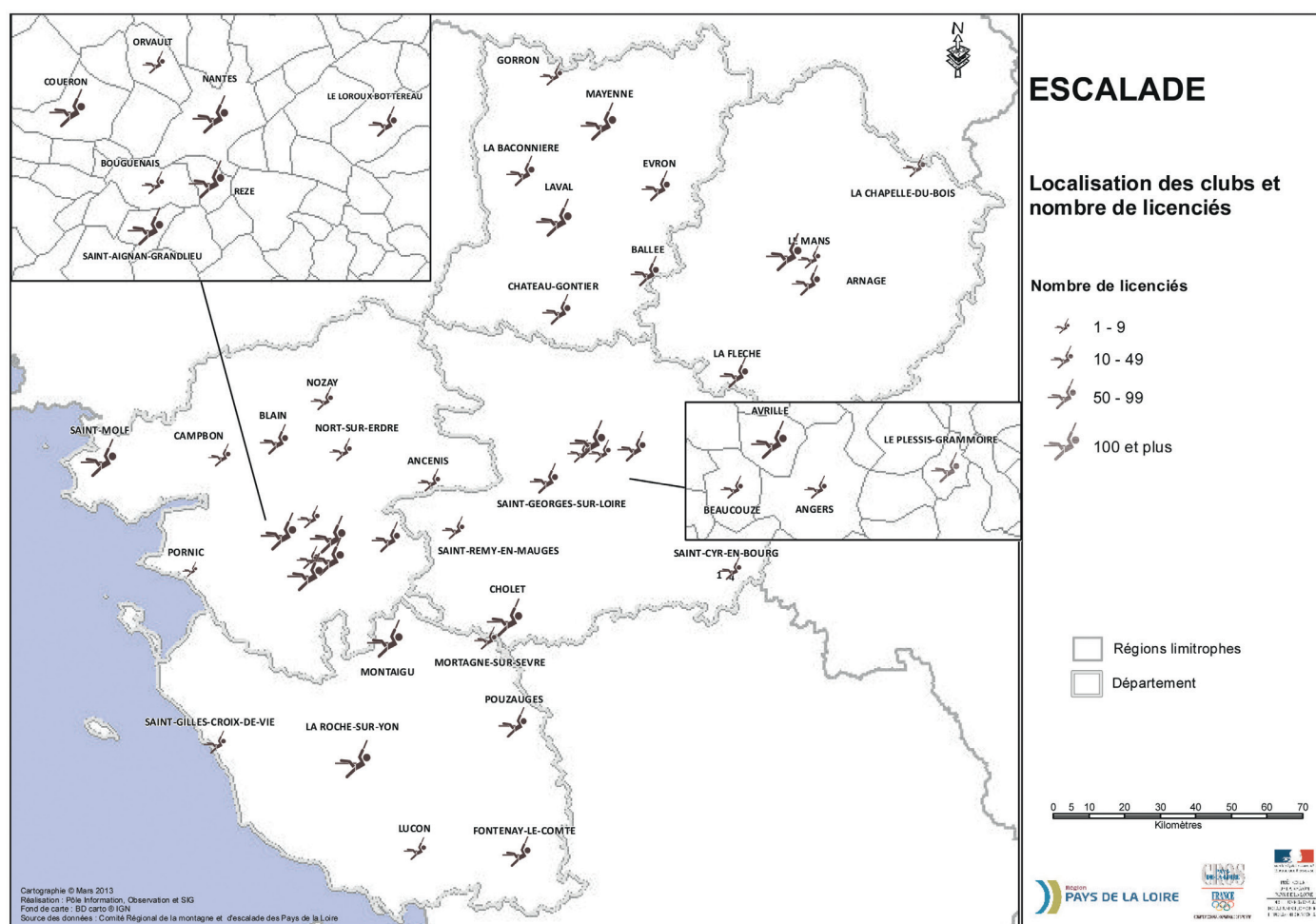
SAE de Blain (44) et mur de vitesse.

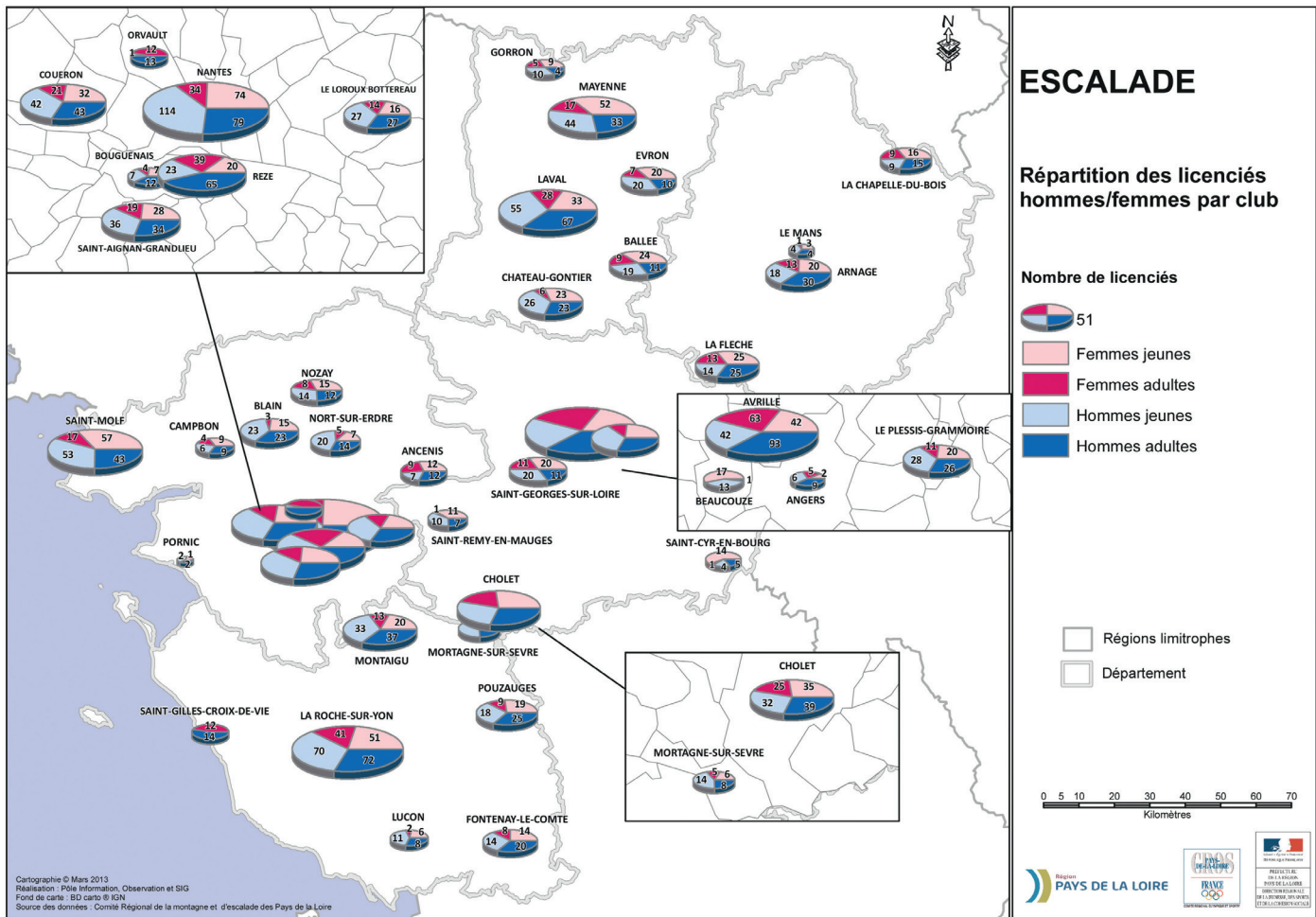
# Les clubs et licenciés Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) en Pays de la Loire

## ■ Quelques chiffres

La région des Pays de la Loire est passée de 475 licenciés en 1990 à 3682 en juin 2014, soit une moyenne d'augmentation de 10% (37% en 7 ans). Depuis 3 ans, des projets de SAE se réalisent, comme à Nozay - 44 (SAE de Bloc de niveau régional), à la Baconnière - 53 (SAE de Bloc de niveau national), à Blain - 44 (rénovation de la SAE), à Nantes Bottière (SAE départementale réalisée en 2012)... Toutefois, le peu de structures homologuées freine la progression. En effet, il y a beaucoup de « murs à grimper » ou seuls de petits effectifs peuvent être accueillis et sur des créneaux insuffisants.

Pour les Pays de la Loire, le nombre de clubs entre 1986 (année de création du Comité régional) et 2014 est passé de 15 à 43. Ils se répartissent sur les cinq départements (15 en Loire-Atlantique, 9 en Maine-et-Loire, 7 en Mayenne, 5 en Sarthe, 7 en Vendée).





**Il y a pratiquement parité femmes, hommes, chez les jeunes (8-17 ans) avec 868 femmes pour 961 hommes. En revanche, chez les adultes, il y a le double de pratiquants masculins (1185 hommes pour 594 femmes).** Nous pouvons expliquer cette différence par une pratique plus loisir chez les femmes adultes qui ne se licencient plus et délaissent la compétition. C'est un des axes qui devra être amélioré dans les années à venir.

Par ailleurs, le comité régional organise les formations diplômantes fédérales. De 2005 à 2013, nous avons formé en Pays de la Loire, 966 licenciés et

organisé 122 stages de formation. Entre 2010 et 2013 sur 4 saisons, 13% des licenciés FFME ont suivi une formation diplômante.

Enfin, des championnats départementaux, Challenges départementaux, championnats régionaux, Opens de bloc, de difficulté et de vitesse, championnats académiques UNSS et FFSA (avec notre contribution), sont organisés chaque année dans la région. En 2013 et 2014, ont également été organisés, une Coupe d'Europe de Bloc, un Open international Handi Escalade, un championnat de France Bloc et une Coupe du Monde de Bloc (valide et Handi).

**Les sports de « pleine nature », dont l'escalade, sont en forte progression. De nouveaux publics apparaissent très régulièrement et sont demandeurs pour une pratique en club, soit pour des activités compétitives, soit pour des activités de loisirs et de convivialité, mais aussi de perfectionnement et de formation.**

# Orientations fédérales en matière d'équipement

## ■ Le Plan national des structures artificielles d'escalade (PNSAE)

La Fédération française de la montagne et de l'escalade a une politique volontariste de développement des SAE au travers de ses clubs et contribue ainsi à leur dynamisme.

Elle a ainsi mis en place un « service ingénierie équipement » qui propose une assistance aux maîtres d'ouvrage (AMO) ou auprès des architectes (maîtres d'œuvre) pour les guider dans leurs démarches de création de nouvelles structures.

A partir de ces éléments la Fédération propose, à tous ses partenaires, un plan de développement de SAE de façon à assurer une répartition homogène et pertinente sur tout le territoire.

Cette programmation s'inscrit dans la notice d'impact validée par la Commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs (CERFRES), schéma directeur des futurs équipements.

Ce schéma directeur devient le cadre de référence de la Fédération et favorise une utilisation rationnelle des différents financements publics.

De plus, une recherche constante de mutualisation des espaces est élaborée en concertation avec des disciplines sportives complémentaires (ex : Badminton, Gymnastique rythmique et sportive).

Pour cela, la Fédération s'est fixée des objectifs et a formé des cadres régionaux et départementaux pour la mise en œuvre et le suivi des projets qui se multiplient dans toutes les régions.

***Pour éviter une émergence de projets sans cohérence, le comité régional et les comités départementaux travaillent ensemble à des plans de développement régionaux prenant en compte l'existant et les règles fédérales des structures artificielles d'escalade.***



SAE de Bloc de la Baconnière (Mayenne).

# Objectifs du Comité régional

## ■ Le développement du nombre de licenciés

### Plan de structuration des clubs

- **Augmenter la capacité des clubs pour répondre à une demande croissante**

Un espace dédié à l'escalade, permet de proposer plus de créneaux horaires, d'augmenter les effectifs, de mutualiser l'espace avec d'autres disciplines sportives.

- **Augmenter le nombre de licenciés et de femmes licenciées**

- **Favoriser l'accès des personnes en situation de handicap**

Le Comité régional commence à accueillir le public déficient mental dans les clubs mais cela demande des structures adaptées à leurs besoins et un encadrement formé. Par ailleurs, une convention de partenariat a été signée avec la Ligue régionale sport adapté pour l'organisation des compétitions.

Un rapprochement est envisagé avec le comité régional handisport.

- **Développer le sport santé**

Un projet Sport et Santé Cancer a été validé avec l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire (ARS).

- **Permettre une pratique de qualité et de sécurité dans les clubs**

Il s'agit d'offrir au public des structures d'escalade proposant une diversité d'activités et une pratique de qualité pour tous, en toute sécurité avec un encadrement de qualité, pour fidéliser nos licenciés.

- **Favoriser l'accès aux pratiquants scolaires et universitaires**

Le comité régional a un partenariat avec l'UNSS et le service universitaire des activités physique et sportives de Nantes pour une mutualisation des officiels, des équipements sportifs, lors de manifestations.

- **Labelliser les clubs**

Le label justifie le bon fonctionnement et la qualité d'un club.

### Plan régional de développement des SAE

- **Répartir les équipements de façon cohérente et fonctionnelle sur la région**

Il s'agit de tenir compte des réalités démographiques, scolaires et touristiques pour lisser harmonieusement les équipements sur le territoire ligérien, tout en optimisant les déplacements (**engagement fédéral sur le développement durable**).

### Emplois

- **Pérenniser les emplois des comités départementaux et développer les emplois dans les clubs**

### Recherche de financement

- **Rechercher des nouveaux partenaires et obtenir du sponsoring ou mécénat sportif pour développer nos activités**

## ■ La formation

### Organisation des formations de cadres et officiels pour un fonctionnement associatif efficace et de qualité

- **Former les officiels de compétitions et les cadres fédéraux**

Pour organiser nos compétitions selon les règles internationales : officiels de compétition, ouvreurs de club et régionaux, assureurs

Pour gérer les équipements de protections individuelles : gestionnaires EPI

Pour encadrer : initiateurs, entraîneurs.

- **Faire passer des passeports fédéraux pour tous les licenciés**

Tout licencié doit être formé en continu tout au long de son parcours dans un club.

### Formation à la sécurité

- **Rappeler les règles de sécurité et diminuer l'accidentologie**

Au travers des formations, des apprentissages en club, des passeports, d'un plan de communication.



## ■ Le développement sportif

### Organisation de manifestations qui respectent les règlements sportifs

- **Organiser des compétitions**

Selon la délégation ministérielle, nous devons organiser des compétitions de niveau départemental (CD), régional, voir national (Championnats de France et Coupe de France)

- **Organiser de grands événements internationaux**

A l'instar de la Coupe du Monde d'Escalade à Nantes en 2000, de la Coupe d'Europe de Bloc en 2013 et de la Coupe du Monde de Bloc en 2014.

### Progression dans sa pratique

- **Donner à chacun les moyens d'évoluer dans sa pratique**

Quels que soient son âge, son niveau, son club.

- **Favoriser l'accès au haut niveau pour les jeunes compétiteurs ligériens**

L'Équipe régionale jeune (ERJ) a été créée pour offrir aux jeunes les moyens de progresser et d'atteindre un niveau de compétition national ou international.

**La fédération nationale a pointé les Pays de la Loire pour y intégrer un Pôle d'excellence sportive (PES).**



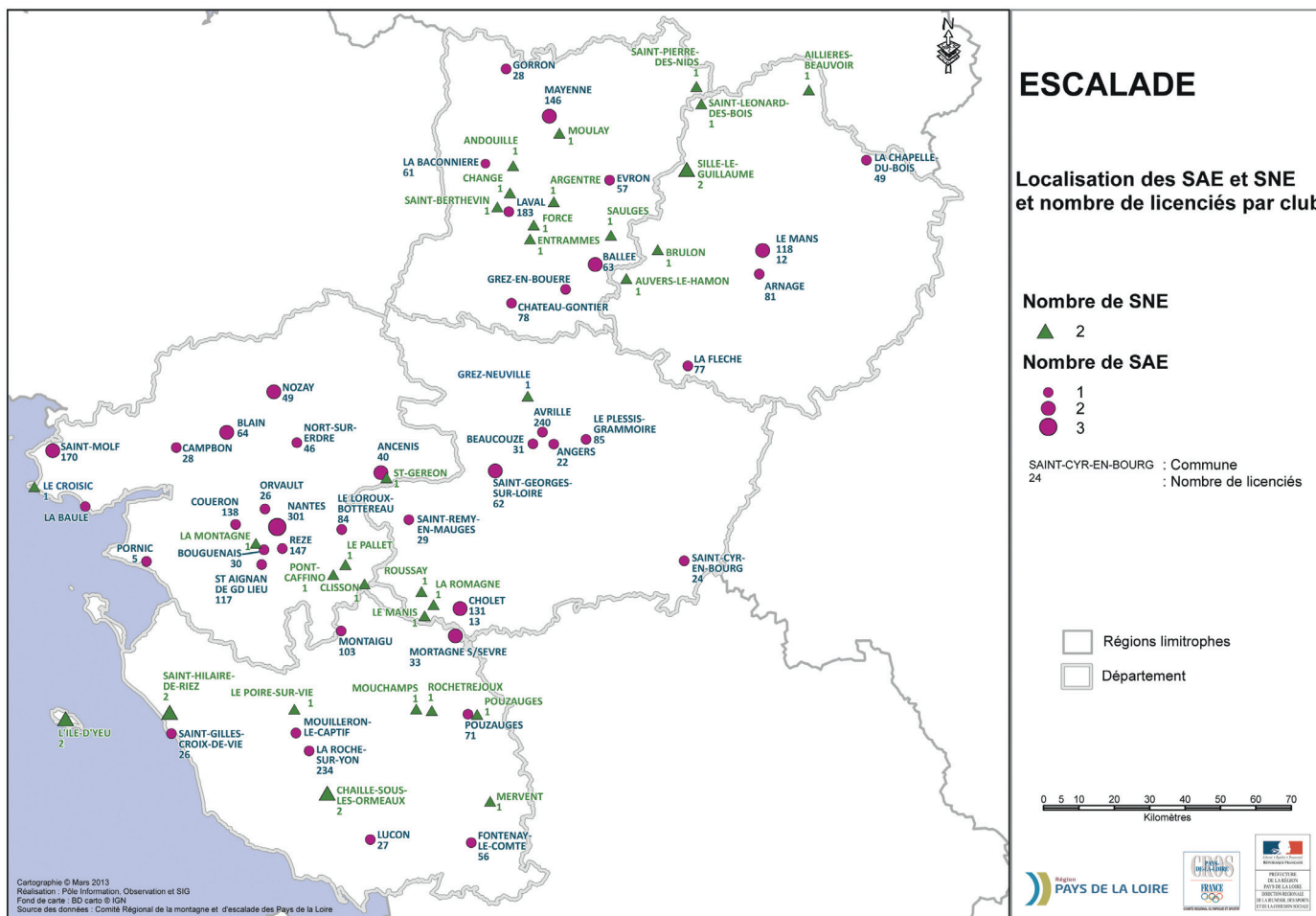
Bréanne Robert- ASPTT Nantes-Première minime au classement national FFME 2014.

# Sites de pratique

## ■ Différents sites de pratique pour les licenciés

L'escalade se pratique sur les sites naturels d'escalade (SNE), falaises, sites de Blocs ou sur structures artificielles (SAE) en intérieur qui permet une pra-

tique en continue et de compétition. Ces différents sites sont classés et répertoriés par la Fédération et le RES (recensement des équipements sportifs).



## ■ Les Sites naturels d'escalade (SNE)

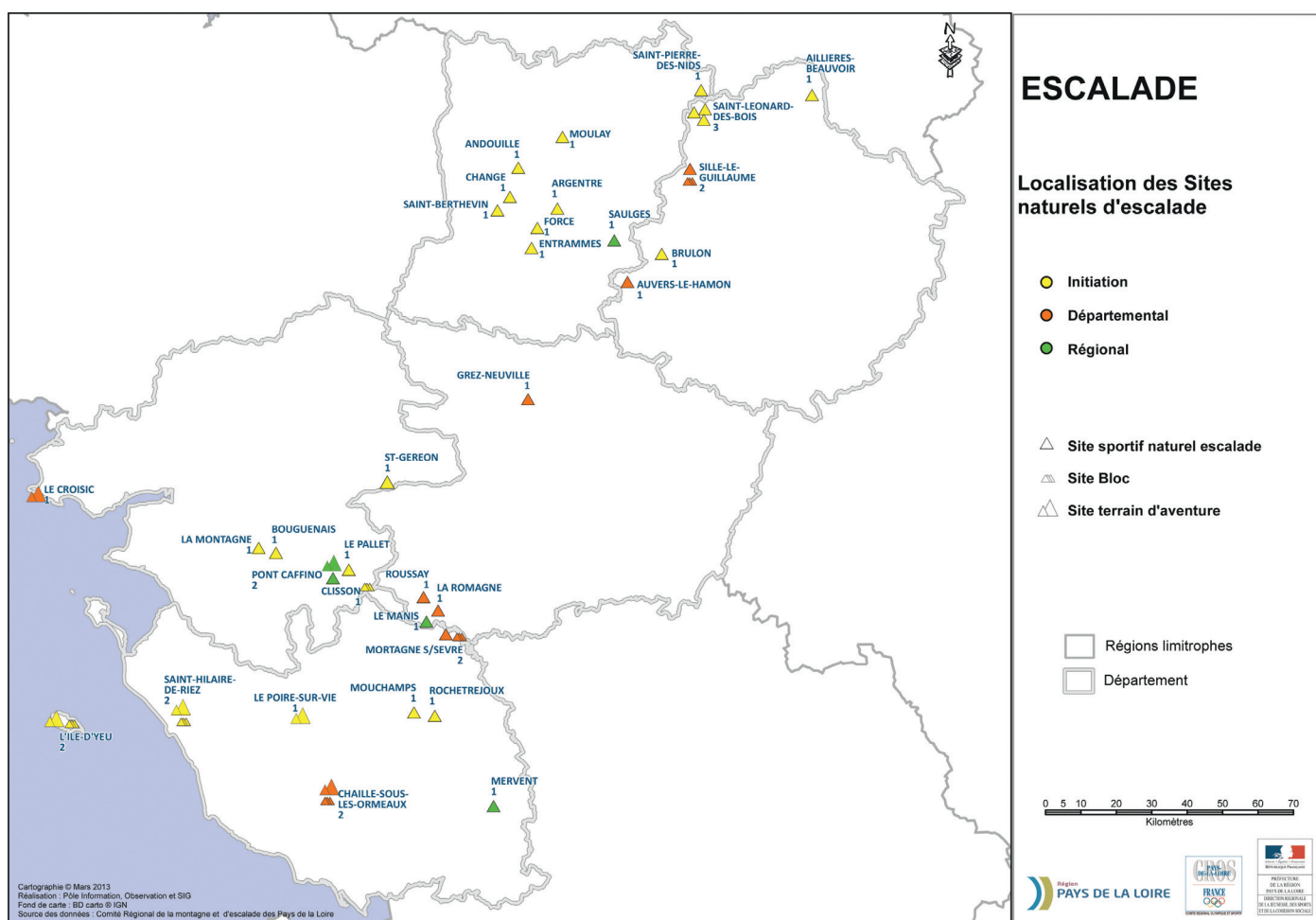
Les Pays de la Loire sont pourvus de 35 Sites Naturels d'Escalade (SNE), dont 6 de niveau régional qui ont fait connaître et se développer l'activité loisir dans notre région. Depuis l'origine de la FFME, une politique volontariste de conventionnement a été menée sur tout le territoire national. Par le biais de ces contrats qui transfèrent la responsabilité du propriétaire sur la fédération, la FFME garantit un accès libre et gratuit des falaises à tous les pratiquants. **Le nombre de falaises conventionnées croît et prouve la bonne santé de nos commissions locales des sites naturels, ainsi que la forte mobilisation des pratiquants sur le terrain.**

Il existe 3 catégories de sites naturels d'escalade : les **sites sportifs**, **sites de blocs** ou **sites terrains d'aventure**, pour les plus expérimentés.

Les sites sportifs sont conventionnés, et sont soit des falaises équipées de broches pour l'assurage, soit des sites de blocs qui eux ne demandent pas d'équipement particulier au niveau de la roche.

Les sites terrains d'aventure ne sont pas conventionnés et restent ouverts à la pratique sous la responsabilité des pratiquants.

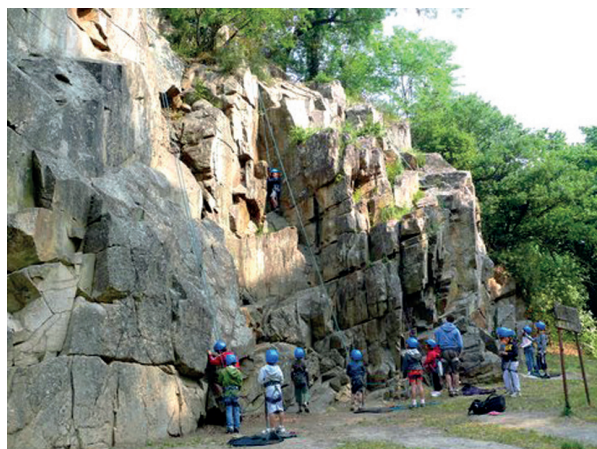
Dans notre région, nous avons 5 sites d'intérêt régional : Saulges (53), Mervent (85), Pont Caffino (44), Le Manis (49) et Clisson (44).



## Gestion des sites naturels d'escalade

Les comités départementaux FFME prennent contact et établissent des conventions d'usage avec les propriétaires privés ou publics des sites naturels d'escalade, (ou avec la FFME pour certains sites sportifs). Ils participent aux commissions départementales des espaces, sites et itinéraires (CDESI) de leur département, ils assurent la gestion et l'entretien des sites.

Les comités départementaux se chargent d'évaluer à ce jour les SNE qu'ils ont conventionnés. Aussi celles qui ne présenteront pas d'intérêt départemental seront déconventionnées et retirées du RES. Chaque année des travaux d'entretien sont effectués pour assurer la sécurité de la pratique. Le comité régional et le Conseil Régional, accompagnent les comités départementaux dans cette mission en participant financièrement au rééquipement des sites naturels (convention pluriannuelle d'objectifs).



Site naturel de Pont Caffino en Loire Atlantique.

## Les structures artificielles d'escalade (SAE)

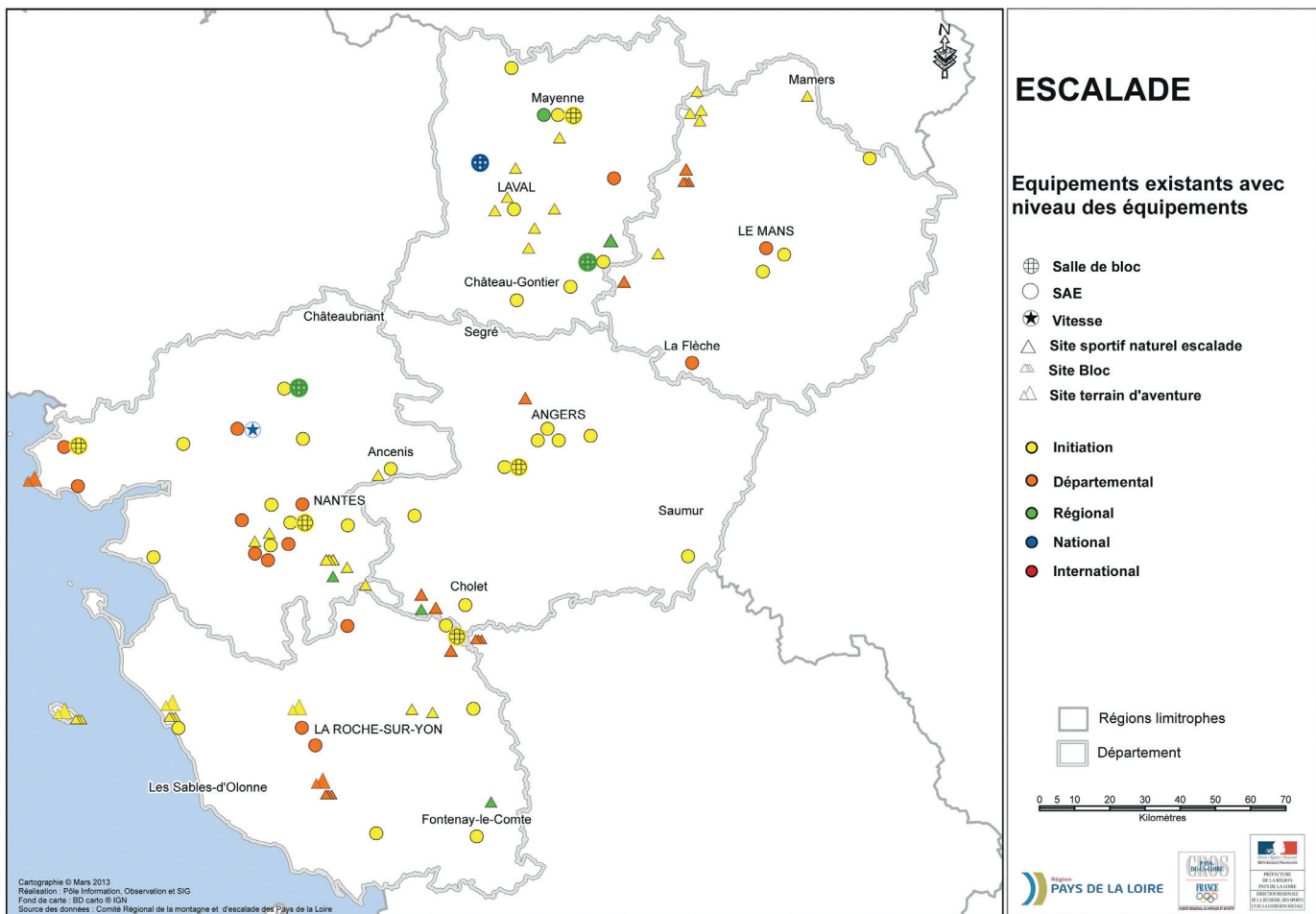
L'apparition dans les années 90 de structures artificielles d'escalade, dans les gymnases ou en extérieur, a permis à un large public de découvrir l'activité et de la faire évoluer.

Des clubs se sont ainsi créés permettant d'une part la pratique durant toutes les périodes de l'année, et d'autre part de réunir un large public de grimpeurs grâce à une proximité d'accès en autonomie, notamment pour les jeunes (et selon les bassins de population).

Les SAE sont classées comme : SAE à cordes avec points d'assurage, SAE de blocs sans point d'assurage, de niveau départemental, régional, national, international.

Selon le type de SAE, la forme de pratique diffère : Escalade de difficulté, de bloc ou de vitesse. A ce jour, la pratique sur bloc se développe, surtout chez les jeunes qui apprécient son côté plus ludique.

***L'escalade sur SAE est aujourd'hui une activité à part entière avec ses règles, ses codes, ses formations, ses compétitions officielles et de loisirs et ses publics variés (scolaires, centres de vacances, licenciés).***



Nozay SAE de bloc régionale.

# Etat des lieux des équipements artificiels : les structures artificielles d'escalade (SAE)

## ■ Un déficit de structures artificielles d'escalade dans la région

Le déficit de SAE adaptées répondant aux règles fédérales, limite l'accueil des pratiquants. Il existe une dynamique locale très présente et un fort investissement des comités départementaux, dont les salariés interviennent tout au long de l'année dans les clubs et écoles.

48 équipements sont recensés dont certains mixtes (SAE et pan ou SAE et vitesse) associés aux clubs FFME, dont :

- 1 structure de difficulté type régional à Mayenne ;
- 13 structures de type départemental avec pour certaines, une salle de pan associée ou une structure de vitesse (Blain 44) ;
- 31 structures d'initiation ou « murs à grimper » ;
- 3 structures de blocs dont 1 de niveau régional (Nozay 44) et 1 de niveau national (La Baconnière 53).

Les équipements dans notre région sont en grande partie de niveau initiation dits « murs à grimper », dont certains sont obsolètes et vieillissants. La première et actuellement seule SAE de niveau régional a été construite à Mayenne (53) à la rentrée 2004-2005.

Certains secteurs de la région ne possèdent pas ou peu d'équipements : nord de la Loire-Atlantique, ouest du Maine-et-Loire, nord de la Sarthe.

Dès qu'une structure s'agrandit ou se crée, le nombre de licenciés augmente. Par exemple, dès sa création en 2011 le club Rez in Roc à Rezé (44), a accueilli 117 licenciés. De même, la rénovation de la SAE de Campbon (44) en 2012 a sauvé le club qui est passé de 2 à 57 licenciés.

***Des équipements plus nombreux, polyvalents et mieux sécurisés permettraient de répondre aux exigences de la compétition et d'assurer un entraînement sportif de qualité et un accueil du public satisfaisant.***



SAE départementale du Vendéespace à Mouilleron-le-Captif (85).

# Projets de structures artificielles

## « Ambition 2025 »

### ■ Les projets

Depuis de nombreuses années le comité régional FFME des Pays de la Loire s'est engagé dans une politique très dynamique de développement des SAE avec et sans points d'assurance, en produisant notamment un premier schéma de cohérence des équipements en 2005, utilisé par les collectivités. Les derniers projets réalisés en 2013 à savoir une salle de blocs de niveau national à la Baconnière (53) et une de type régional à Nozay (44), permettent de développer les compétitions de blocs, de faire découvrir aux jeunes cette pratique sportive et d'attirer un nouveau public de licenciés. Ainsi, la ville de Nozay a été retenue pour l'organisation du dernier championnat de France de bloc senior en 2014.

Pour le département de la Sarthe, la nouvelle équipe en place doit faire parvenir son plan de développement, le comité régional va être particulièrement attentif aux demandes exprimées.

La Fédération française de la montagne et de l'escalade a désigné les Pays de la Loire pour accueillir un pôle d'excellence sportive. Le développement des structures de type national est une priorité pour le comité régional FFME.

Il est souhaitable soit, d'envisager une rénovation de l'ensemble des SAE existantes afin de les adapter aux règles fédérales et aux critères de sécurité, soit de les remplacer par de nouvelles SAE modernes lors de création de nouveaux gymnases, en mutualisant avec d'autres activités, comme par exemple le badminton, le volley-ball, la gymnastique rythmique (qui nécessitent de la hauteur).



Championnat de France Bloc 2014 à Nozay avec à la droite le président de la FFME : Pierre You.

#### Nos priorités :

- Une structure de difficulté de type international pour la région à Nantes (inscrit dans le schéma national des équipements de la FFME) ;
- Une structure de difficulté de type national par département (Cholet, Laval et la Roche sur Yon sont déjà positionnées) ;
- Deux structures de difficulté de type régional par département ;
- Une structure de difficulté de type départemental par bassin de population, c'est-à-dire un territoire, un club, une SAE ;
- Un développement des structures bloc et vitesse.

## Projets déjà réalisés

| Loire-Atlantique                                  | Espace de type                 | Type de développement | Date de réalisation |
|---|--------------------------------|-----------------------|---------------------|
| <b>NANTES BOTTIERE</b>                            | départementale SAE             | création              | 2012                |
| <b>NANTES APPERT</b>                              | mur initiation et salle de pan | rénovation            | 2012                |
| <b>NOZAY</b>                                      | régional Bloc compétition      | création              | 2013                |
| <b>CAMPBON/ BLAIN</b>                             | départementale SAE             | rénovation/création   | 2012                |
| <b>LA BAULE</b>                                   | départementale SAE             | création              | 2012                |
| <b>NANTES Ile de Nantes (lycée International)</b> | départementale SAE et pan      | création              | 2014                |
| <b>Mayenne</b>                                    |                                |                       |                     |
| <b>LA BACONNIERE</b>                              | national Bloc compétition      | création              | 2013                |

## Projets à moyen et long terme pour les comités départementaux

| Loire-Atlantique  | Espace de type   | Type de développement                     | Avancement du projet    | Echéance  |
|---|--|---|-------------------------|-----------|
| <b>NANTES Centre</b>  | international structurant compétition                    | création                                  | souhait                 | 2015/2020 |
| <b>NANTES Est (CREPS)</b>   | salle de bloc nationale                                  | création                                  | étude en cours          | 2015/2016 |
| <b>LA CHAPELLE-SUR-ERDRE</b>  | départementale/régional                                  | création                                  | étude en cours          | 2015/2016 |
| <b>NORT-SUR-ERDRE</b>   | départementale SAE                                       | rénovation                                | étude en cours          | 2014/2016 |
| <b>LE LOROUX BOTTEREAU</b>  | départementale SAE                                       | création                                  | étude en cours          | 2014/2015 |
| <b>CLISSON</b>  | départementale SAE                                       | création                                  | souhait                 | 2016      |
| <b>SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU</b>   | départementale SAE                                       | création                                  | souhait                 | 2016      |
| <b>ORVAULT</b>  | départementale / initiation                              | création / rénovation de la SAE existante | étude en cours          | 2016      |
| <b>Maine-et -Loire</b>  |  |   |                         |           |
| <b>ANGERS/AVRILLE</b>   | régional ou national SAE ou bloc structurant compétition | création                                  | souhait                 | 2014/2020 |
| <b>CHOLET</b>   | national SAE et pan structurant compétition              | création                                  | en cours de réalisation | 2015      |
| <b>SAUMUR</b>   | régional SAE ou bloc                                     | création                                  | souhait                 | 2014/2020 |
| <b>CC Loire Layon CHALONNES/LOIRE</b>   | départementale SAE                                       | création                                  | étude en cours          | 2015/2016 |
| CC Portes d'Anjou ; CC Loire Aubance ; CC du Vihiersois Haut Layon ; CC Beaufort en Anjou ; CC Ouest Anjou ; CC du Canton de Candé ; CC Pouancé-Combrée ; CC du canton de Segré ; CC région du Lion d'Angers ; CC du Haut Anjou ; CC Loir et Sarthe ; CC Vallée de la vallée Loire Authion ; CC de la région de Doué-la-Fontaine ; CC des Coteaux du Layon ; CC du Loir ; CC du Gennois ; CC Loire-Longué ; CC du canton de Noyant ; CC du canton de Baugé ; CC de la région de Chemillé ; CC du canton de Saint-Florent-le-Vieil ; CC du canton de Champstoceaux ; CC du canton de Montrevault ; CC du val de Moine ; CC Sèvre et Moine ; CC du Bocage |  |   |                         |           |
| Pour les CC* citées ci-dessus :   | SAE départementale / Pan                                 | création                                  | souhait                 | 2016/2025 |

\* CC : Communauté de communes.



| Mayenne   | Espace de Type                                     | Type de développement      | Avancement du projet          | Echéance  |
|---|--|----------------------------|-------------------------------|-----------|
| <b>LAVAL</b>  | nationale SAE structurant compétition              | création                   | Étude envisagée à moyen terme | 2015/2020 |
| <b>Sarthe</b>   | en attente   |                            |                               |           |
| <b>Vendée</b>   |  |                            |                               |           |
| <b>LA ROCHE-SUR-YON</b>   | SAE nationale ou régionale structurant compétition | création                   | souhait                       | 2015/2025 |
| <b>MORTAGNE-SUR-SEVRE</b>   | régionale SAE                                      | création                   | étude en cours                | 2014/2015 |
| <b>TERRES DE MONTAIGU</b>   | régionale SAE                                      | agrandissement ou création | souhait                       | 2014/2015 |
| <b>FONTENAY-LE-COMTE</b>  | régionale SAE                                      | création                   | souhait                       | 2015/2020 |
| <b>SALIGNY</b>  | départementale SAE                                 | création                   | étude en cours                | 2014/2016 |
| <b>LA MOTHE-ACHARD</b>  | départemental SAE                                  | création                   | souhait                       | 2015/2016 |
| CC du canton de Mortagne-sur-Sèvre ; CC du pays de Chantonnay ; CC du pays des Herbiers ; CC du pays de Fontenay-le-Comte ; CC du pays né de la Mer ; CC de La Roche-sur-Yon et son agglomération ; CC des Olonnes ; CC du Marais et bocage |  |                            |                               |           |
| Pour les CC* citées ci-dessus :   | départementale SAE avec pan ou bloc                | création                   | souhait                       | 2025      |

\* CC : Communauté de communes.

## Conclusion

**Ce schéma directeur démontre qu'il est indispensable de créer au minimum une structure artificielle d'escalade de niveau national par département et une SAE de niveau international à Nantes.**

Cette discipline énormément plébiscitée va nécessiter un accroissement des créneaux d'utilisation. Le développement de la pratique de l'escalade loisir et de la pratique compétitive confirme les besoins de rénovation ou de création des équipements, eu égard à l'apport complémentaire de 800 000 à 1 000 000 d'habitants envisagé à l'horizon 2020.

De plus, ils permettront d'accueillir les personnes en situation de handicap et de mettre en place l'action Sport Santé cancer.

Nous espérons vivement que des équipements d'escalade soient mis à l'étude sur notre territoire, en lien avec le projet de développement du comité

régional qui s'articule autour des trois axes principaux suivants :

- pour une pratique sportive, source de richesse,
- pour un soutien «responsable» du sport de haut niveau,
- pour un développement «maîtrisé» d'équipements sportifs.

Le comité régional FFME a des ambitions sportives élevées et nous souhaitons ouvrir de nouvelles voies pour un sport utile à tous, qui favorise le vivre ensemble.

# Annexes

## ■ Les différents types d'équipement pour les structures artificielles d'escalade

- les SAE avec points d'assurance (avec cordes) pour la pratique de la difficulté et vitesse
- les SAE sans points d'assurance (sans cordes) pour la pratique du bloc

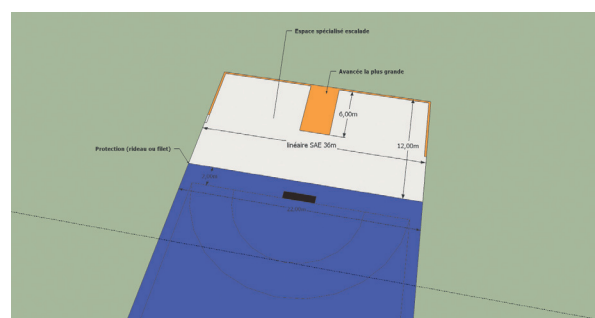
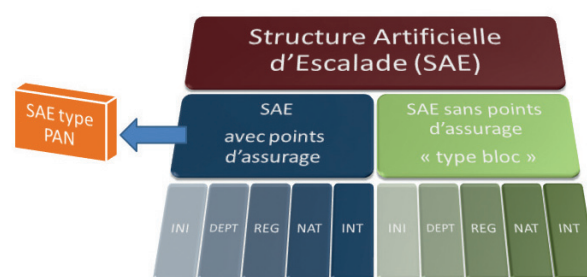
Ces deux familles d'équipements permettent de pratiquer les 3 disciplines que propose la Fédération :

- la difficulté ;
- la vitesse ;
- le bloc.

Tous les autres équipements qui ne rentrent pas dans cette typologie ne permettent pas de développer la pratique de l'escalade soit :

- par manque de hauteur ;
- par manque de linéaire au sol ;
- par manque de volumétrie.

Dans toute création de nouvel équipement sportif, la FFME préconise un espace escalade spécialisé délimité par un rideau de séparation qui permet la pratique de plusieurs activités en même temps. Les activités qui s'associent le mieux avec l'escalade sont : les activités sans rebond de balle, ou peu bruyantes.



Espace spécialisé escalade.

## ■ Caractéristiques géométriques des différents types de SAE

Selon la hauteur, le linéaire au sol et l'avancée de la SAE par rapport à sa base, les types de SAE se définissent ainsi :

| TYPES                              | DÉPARTEMENTAL | RÉGIONAL | NATIONAL | INTERNATIONAL |
|------------------------------------|---------------|----------|----------|---------------|
| Hauteur (75 % de la SAE)           | 9 m           | 11 m     | 13 m     | 15 m          |
| Taille minimale du linéaire au sol | 24 m          | 36 m     | 42 m     | 51 m          |
| Avancée la plus grande             | 3 m           | 6 m      | 8 m      | 8 m           |

Voir informations complémentaires sur le site FFME : <http://www.ffme.fr/escalade/page/regles-federales.html>

## ■ Le financement des projets d'équipements

### Le Centre national de développement du sport (CNDS)

#### SAE homologuées pour les compétitions internationales et nationales avec points d'assurance

Selon son schéma de cohérence des équipements, et la notice d'impact (validée par la CERFRES), la FFME a défini ses priorités et transmet ses besoins prioritaires à chaque Direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)

et Comité régional olympique et sportif (CROS). Ces avis sont ensuite transmis au Comité de programmation du CNDS, en appui de la demande établie par le maître d'ouvrage et classée par la fédération. Les autres financeurs potentiels sont également sollicités par le même maître d'ouvrage.

### Le financement FFME sur fonds propres du Plan national des structures artificielles d'escalade (PNSAE)

#### SAE homologuées pour les compétitions régionales et départementales avec points d'assurance

Elles doivent être inscrites dans le schéma de cohérence régional. Elles doivent être conformes aux règles fédérales. Une subvention peut être attribuée après étude d'une commission spécifique de la FFME,

selon le type de SAE. Celle-ci n'est pas cumulable avec une subvention du CNDS régionalisée.

#### Salles de Blocs et Pan sans point d'assurance

Inscrites dans le schéma de cohérence régional. Elles doivent être conformes aux règles fédérales. Même principe de financement que les SAE avec points d'assurance.

## ■ Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

La Fédération peut proposer une Assistance à maîtrise d'ouvrage qui comprend :

- la réalisation des plans cotés
- le CCTP : Cahier des Clauses Techniques et Particulières
- l'appel d'offre
- l'analyse des offres pour le choix du lauréat

- le suivi des travaux et enfin la réception des travaux.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez consulter le site de la fédération

<http://www.ffme.fr/escalade/page/assistance-a-maitrise-d-ouvrage-amo.html>

### Table des abréviations

|   |
|---|
| AMO : Assistance à maîtrise d'ouvrage   |
| APPN : Activités physiques de pleine nature   |
| ARS : Agence régionale de santé   |
| CC : Communautés de communes  |
| CERFRES : Commission d'examen des règlements fédéraux Relatifs aux équipements sportifs |
| CNDS : Centre national pour le développement du sport                                   |
| CROS : Comité régional olympique et sportif   |
| DRJSCS : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale       |
| FFCAM : Fédération française des clubs alpins et de montagne                            |
| FFSA : Fédération française de sports adaptés   |
| FFSU : Fédération française du sport universitaire                                      |
| PNSAE : Plan national des structures artificielles d'escalade                           |
| SNE : Site naturel d'escalade   |
| SAE : Structure artificielle d'escalade   |
| RES : Recensement des équipements sportifs  |
| UFOLEP : Union française des œuvres laïques d'éducation civique                         |
| UGSEL : Union générale sportive de l'enseignement libre                                 |
| UNSS : Union nationale du sport scolaire  |

**FFME**  
8-10 Quai de la Marne - 75019 Paris cedex  
01 40 18 75 50 • [www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

### Réalisation

Octobre 2014  
Région des Pays de la Loire  
Hôtel de la Région - 1, rue de la Loire  
44966 NANTES Cedex 9  
Tél. 02 28 20 50 00 - Fax 02 28 20 50 05  
[www.paysdelaloire.fr](http://www.paysdelaloire.fr)

### Rédaction

Comité régional Montagne et Escalade  
avec l'appui du Cabinet Amnyos

### Crédits photos

Page de couverture : montage Fédération française de Montagne et Escalade ; p 4 club Cime de Blain ; p 7 Jean Charles Herriau club Bacogrimp ; p 9 Thibault Rastorgueff club Asptt ; p 12 Base de Loisir de Pont Caffino ; p 13 Didier Van Laere ; p 14 Comité départemental FFME de Vendée ; p 15 Didier Van Laere club Nos escalade

### Mise en pages

Le Square D. (44)



**Comité Régional FFME des Pays de la Loire**  
**Maison des Sports - 44 rue Romain Rolland**  
**bâtiment C- BP 90312- Nantes cedex 4**  
**02 40 58 52 75**

**[Info.crpa@ffme.fr](mailto:Info.crpa@ffme.fr) • <http://ffme-paysdelaloire.fr/>**  
**<https://www.facebook.com/crffmepaysdelaloire>**

